

Le transfert intra-maghrébin d'une politique patrimoniale en contexte colonial: le baron d'Erlanger, Sidi Bou Saïd et la préservation de l'architecture dite " arabe " en Tunisie (1910-1932)

Charlotte Jelidi

▶ To cite this version:

Charlotte Jelidi. Le transfert intra-maghrébin d'une politique patrimoniale en contexte colonial: le baron d'Erlanger, Sidi Bou Saïd et la préservation de l'architecture dite " arabe " en Tunisie (1910-1932). Charlotte Jelidi. Les villes maghrébines en situations coloniales, IRMC-Karthala, 2014. halshs-01131996

HAL Id: halshs-01131996 https://shs.hal.science/halshs-01131996v1

Submitted on 15 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ceci est le draft d'un article publié dans l'ouvrage collectif *Les villes maghrébines en situations coloniales*, publié sous la direction de Charlotte Jelidi, IRMC-Karthala, Tunis-Paris, 2014.

Le transfert intra-maghrébin d'une politique patrimoniale en contexte colonial : le baron d'Erlanger, Sidi Bou Saïd et la préservation de l'architecture dite « arabe » en Tunisie (1910-1932)

Charlotte Jelidi

Au début du XX^e siècle, les trois pays maghrébins sont le théâtre d'une nouvelle prise de conscience patrimoniale; après avoir été exclus des politiques de conservation, relégués qu'ils furent par la primauté de l'Antiquité, les monuments situés dans les médinas, en particulier les mosquées, les médersas et les palais, commencent à être étudiés et conservés. Si les histoires institutionnelles – qui concernent les structures administratives, leurs responsables, et la législation – de cette patrimonialisation sont assez bien connues pour les trois pays maghrébins (Algérie, Maroc et Tunisie) ¹, il existe un hors-champ, une histoire des marges à écrire, celle des initiatives privées prenant corps hors des cadres institutionnels, ou à leur lisière, menées par des amateurs, des esthètes entreprenants qui agissent dans un cadre dont les frontières restent à définir ². Bien entendu, ces initiatives ne sont pas déconnectées des histoires institutionnelles, elles les croisent, voire, comme c'est le cas qui nous occupe ici, participent à leur écriture.

C'est ce que nous ont amenée à penser la découverte et l'analyse du fonds d'archives privées de Rodolphe d'Erlanger ³, esthète et artiste, qui fut à l'origine de la patrimonialisation d'un village tunisien : Sidi Bou Saïd ⁴. Le choix d'aborder une politique patrimoniale en situation coloniale en étudiant la patrimonialisation d'un si petit village est loin d'être anecdotique. Il s'avère en effet que la patrimonialisation de Sidi Bou Saïd, ce lieu saint ⁵ situé dans la banlieue nord de Tunis qui fut choisi dès le XVIII^e siècle par la bourgeoisie locale comme lieu de villégiature, marque une étape importante

¹ Cette histoire est particulièrement bien connue pour ce qui concerne l'Algérie (Oulebsir, 2004) et le Maroc (Théliol, 2008 ; Girard, Jelidi, 2010 ; Jelidi, 2011), mais, concernant la Tunisie, l'histoire institutionnelle de la patrimonialisation demeure plus lacunaire. En effet, Myriam Bacha, dans la thèse qu'elle a consacrée à ce sujet pour ce pays, a fait le choix d'arrêter son analyse à 1914, c'est-à-dire à une date antérieure au démarrage de la politique officielle de patrimonialisation des centres anciens. Certes dans l'ouvrage issu de sa thèse (Bacha, 2013), elle poursuit son étude jusqu'en 1920 ; reste qu'elle n'évoque que succinctement cette page de l'histoire tunisienne. Quant aux travaux de Faïza Matri (2008), ils portent essentiellement sur la législation, sans traiter de manière fine le processus qui conduit à son élaboration et sans étudier non plus les modalités concrètes de sa mise en œuvre sur le terrain.

² A pu aussi être identifié le rôle d'initiatives privées structurées au sein de comités de sauvegarde, de sociétés savantes, d'associations de promotion du tourisme (telles que les comités locaux du Touring Club), etc. (Oulebsir, 1998).

³ Ce travail n'aurait pu aboutir sans la diligence d'Anas Ghrab qui, après la chute du président Zine El-Abidine Ben Ali, prit la direction, pendant près d'un an, du Centre des musiques arabes et méditerranéenne (CMAM) installé dans le palais Nejma Ezzahra. Il m'accorda le sésame des archives privées de la famille d'Erlanger en échange du pré-catalogage du fonds, opération qui m'a opportunément contrainte à l'exhaustivité, c'est-à-dire à ouvrir la totalité des 138 cartons des archives de Bettina et Rodolphe d'Erlanger – seule une trentaine de cartons contenant les archives de leur fils Léo n'ont pas été ouverts. Les archives d'Erlanger regroupent des photographies, des manuscrits, des correspondances, et divers documents tels que des factures, des articles de presse ou des numéros complets de revues spécialisées, etc. Et c'est cette documentation, croisée aux archives municipales, aux archives nationales et aux coupures de presse, qui a rendu possible la présente étude.

**Le le tetre de complete de la difference de la difference de la la difference de la la difference de la la difference de la difference de la la difference d

⁴ La lecture, parallèle, du remarquable travail de Mercedes Volait (2009) sur les *Fous du Caire : excentriques, architectes, amateurs d'art en Égypte,* dans lequel elle dessine le portrait d'amateurs du Caire médiéval à la fin du XIX° et au début du XX° siècle, et montre les interrelations culturelles, multiples et complexes, entre la France et l'Égypte qui découlent de leur action, n'a pas été sans influence sur le présent travail.

⁵ Au cœur du village se trouve le mausolée du saint Sidi Bou Saïd, vénéré par les Soufis. Il fut détruit en janvier 2013 par un incendie criminel attribué à des salafistes (personne n'a été arrêté dans le cadre de l'enquête, mais cet incendie s'inscrit dans une longue série de destructions imputables aux extrémistes).

de l'histoire du patrimoine tunisien, et cela à plus d'un titre. D'abord, parce qu'elle a été initiée comme une expérience pilote, pensée comme les prémices d'une politique à plus grande échelle, et que la promulgation du décret de protection de Sidi Bou Saïd ⁶ inaugure un nouveau cycle de conservation, en intégrant les espaces urbains anciens au patrimoine tunisien. Ensuite, parce que cette patrimonialisation révèle un jeu d'acteurs complexe; elle est le fruit d'une initiative privée, relayée par un vaste réseau d'influence, en Tunisie et en France, avant d'être institutionnalisée. Enfin, parce qu'elle permet de mettre au jour des connexions fortes entre les pays du Maghreb (en l'occurrence, ici, entre la Tunisie et le Maroc), des circulations, ou ce que nous préférons appeler une pollinisation des idées.

Mais dans quel contexte naît l'initiative d'Erlanger ? Quels en sont les tenants et les aboutissants ? De quelle manière cet artiste arrive-t-il à convaincre le pouvoir colonial de promulguer de nouveaux décrets patrimoniaux ? Quelles sont les expériences auxquelles il se réfère ? Quels sont les relais sur lesquels il s'appuie ? C'est à ces questions que nous tenterons de répondre, en analysant la manière dont Rodolphe d'Erlanger a obtenu la promulgation du décret de protection de Sidi Bou Saïd, puis en étudiant le rôle qu'il a joué dans son application, en abordant l'affaire du Dar Zarrouk, un hôtel-restaurant-jazz band dont la création a été projetée au tournant des années 1930. Impossible toutefois d'évoquer le rôle du baron dans cette nouvelle prise de conscience patrimoniale si l'on n'inscrit pas sa démarche dans le contexte de l'époque. C'est pourquoi seront d'abord évoquées, ici, les premières tentatives, avortées, de patrimonialisation de l'architecture dite arabe, lesquelles furent entreprises, en Tunisie, au cours des premières années du XX^e siècle.

Premières tentatives de patrimonialisation de l'architecture dite arabe, et leur échec : le Comité du Vieux Tunis et le Comité des Sites et Monuments pittoresques

Les pouvoirs publics chargés des questions patrimoniales portent, au cours de la première décennie du Protectorat, une attention quasi exclusive à l'Antiquité. Et ce n'est qu'à partir des dernières années du XIX^e siècle qu'un intérêt pour l'architecture dite arabe émerge, très progressivement. Sous ce vocable volontairement imprécis est regroupée toute l'architecture urbaine produite depuis la période médiévale jusqu'à l'instauration du protectorat, sans distinction aucune. Quelques missions destinées à mieux connaître ce patrimoine sont organisées. Pour autant, les relevés, les études épigraphiques voire architecturales ⁷ qui témoignent de cette inflexion, de même que l'ouverture des salles arabes du musée Alaoui (Matri, 2008; Bacha, 2005), ne peuvent masquer le manque de protection dont souffre alors l'architecture dite arabe. Seule une poignée d'édifices est classée, puis rénovée, mais les médinas, considérées dans leur ensemble, ne suscitent pas de politique patrimoniale d'envergure.

Au début du XX^e siècle, une société savante tente pourtant d'en impulser une, sans y parvenir réellement. C'est en effet en 1906 que deux membres de l'Institut de Carthage, un officier d'administration du génie, M. Renault, et Raphaël Guy, architecte et promoteur à Tunis d'un éclectisme architectural orientalisant ⁸, proposent de créer un Comité du Vieux Tunis. Le nom choisi pour cette nouvelle section de l'Institut laisse peu de doute sur l'influence du Comité du Vieil Alger fraîchement créé l'année précédente ⁹. Mais, contrairement à son voisin, le comité tunisien, qui regroupe des notables amateurs tunisois, de souche ou d'adoption ¹⁰, ne pourra se targuer d'aucun fait d'armes, puisqu'une initiative du Touring Club de France met un terme à sa courte existence. Celui-ci propose en effet, dès 1907, la création, sur le modèle français, d'un Comité des Sites et Monuments pittoresques, voué non pas à la défense du Vieux Tunis, mais à la promotion de la conservation et à la

⁶ Décret du 6 août 1915, Journal Officiel Tunisien, 28 août 1915.

⁷ Lorsque l'architecte Henri Saladin publie l'une des premières études sur un monument arabe de Tunisie, la mosquée Oqba de Kairouan (Saladin, 1899), certains archéologues, considérant qu'un tel édifice était un « musée d'architecture antique », ont regretté que l'auteur n'ait pas plus focalisé son attention sur les réemplois d'éléments architectoniques antiques (Gsell, 1901, 212).

⁸ Sur l'orientalisme, se reporter notamment aux travaux de François Béguin *et al.*(1983).

⁹ Sur ce comité, cf. les travaux de Nabila Oulebsir (1996 ; 1998).

¹⁰ Ce comité réunit : l'architecte Élie Blondel, le directeur du service des Antiquités, Alfred Merlin, l'avocat J.-N. Gung', le directeur de l'Agriculture et du Commerce, Hugon, un officier d'administration du Génie, Renault, et Victor Serres contrôleur civil attaché à la Résidence générale de France à Tunis et qui est alors président du comité. Assistent également aux séances Messieurs Kaïrallah (interprète) et Lasram (Institut de Carthage, 1906, 183).

valorisation de tous les sites tunisiens ¹¹, à commencer par les ruines antiques, celles de Carthage tout particulièrement, en « raison de l'imminente destruction qui pèse » sur elles (Institut de Carthage, 1907, 185). De ce fait, la médina n'est absolument plus une priorité. Le comité, placé sous la présidence de l'archéologue Louis Carton, ardent défenseur de l'antique site de Carthage, prévoit donc de ne s'occuper des autres monuments et sites tunisiens que lorsque la protection du site de Carthage « sera assurée ou que tout le possible pour y arriver aura été tenté. En attendant, (le comité) se prépare à dresser ultérieurement l'inventaire des sites et monuments de la Régence » (id.). Ces dispositions renseignent sur la place accordée, en Tunisie, au patrimoine non antique et plus particulièrement au patrimoine médiéval. La plupart des observateurs considèrent alors que le pittoresque de la médina n'a pas été entamé, à l'instar d'Henri Saladin, architecte, spécialiste de l'architecture islamique (Saladin 1907; 1908) 12, qui décrit ainsi Tunis: « Charmante ville qu'on a su si judicieusement conserver aujourd'hui, en respectant la ville arabe, ses monuments et ses mosquées » (Saladin, 1908, 83).

Si le Comité des Sites et Monuments pittoresques fait grand cas des ruines antiques, il ne s'émeut qu'à de rares occasions de la dégradation d'un monument dit arabe ou de la disparition d'un autre 13. Il faut attendre 1914 pour que ce comité se décide à attirer l'« attention de la Municipalité [...] sur les enlaidissements de la ville arabe, qu'on voulait conserver telle quelle » (Institut de Carthage, 1914, 204). Pour autant, cette requête ne marque pas un tournant dans l'histoire du comité. Elle reste un acte isolé et l'intérêt qu'il manifeste pour le patrimoine arabe reste somme toute limité, sans doute parce que, dans la Tunisie coloniale du début du XX^e siècle, « la chrétienté et la latinité ont été privilégiées » au détriment des autres périodes, notamment l'époque médiévale, pour des raisons politiques de légitimation (Gutron, 2010, 28).

Les premières années du XX^e siècle sont marquées par d'autres initiatives qui restent sans suite, comme le projet de musée d'Archéologie islamique 14, qui visait à créer, à Tunis, une institution indépendante du musée du Bardo 15.

Qu'elles aient lieu à l'initiative des pouvoirs publics et/ou 16 de sociétés savantes, ces tentatives visant à assurer la conservation de l'art dit arabe ne témoignent pas d'une très grande pugnacité de leurs auteurs et elles demeurent pratiquement toujours sans véritables effets, notamment sur le patrimoine bâti. C'est donc tardivement, au cours de l'année 1914, qu'un véritable renouveau s'amorce. Le 31 mars de cette année-là, en effet, est promulgué un décret qui porte création d'une zone non aedificandi autour de la Grande Mosquée de Kairouan 17. Paradoxe : cette zone est déjà en partie occupée par des constructions, pour certaines récentes. La loi vise donc à empêcher de nouvelles constructions aux abords immédiats du monument, sans porter atteinte aux édifices déjà existants. C'est la publication de ce texte, qu'il juge sans grande portée, qui pousse un homme à se mobiliser pour impulser une politique patrimoniale officielle d'envergure : le baron Rodolphe d'Erlanger.

Nejma Ezzahra, l'antichambre de la politique patrimoniale du protectorat

Les archives privées du baron (notamment les lettres de remerciements reçues) révèlent que c'est dans le palais du baron d'Erlanger, Nejma Ezzahra, lors des soirées mondaines qu'il y organise, des parties de bridge qu'il y joue 18, des promenades dominicales qu'il y fait avec quelques membres du sérail politique (les résidents généraux successifs, les chefs du service des Beaux-arts (en particulier Gabriel Alapetite) et du monde artistique, que sont discutés les principes qui pourraient constituer la trame

3

¹¹ Le but est de « dresser l'inventaire des sites et monuments pittoresques de la Régence, étudier les moyens propres à en assurer la conservation et la mise en valeur ». (Institut de Carthage, 1907, 183).

¹² À propos de cet architecte, dont on sait encore peu de choses, lire Myriam Bacha (2009).

¹³ Au cours de la séance du 4 juin 1908, le comité s'indigne qu'une « réclame en lettres énormes d'une maison d'automobiles, placée en bas du village de Sidi-Bou-Saïd, gâte l'aspect du village. M. Guy veut bien se charger de prendre des informations » (Institut de Carthage, 1909, p. 177); en 1912, c'est une infiltration d'eau dans la Koubba située dans le parc du Belvédère, un monument du XVII^e siècle, qui retient son attention (Institut de Carthage, 1913, 383).

⁴ CMAM, Carton 108, Lettre N.r., 2 juillet 1907, Objet : Projet de création à Tunis d'un musée d'Archéologie arabe.

¹⁵ Il existe alors, au Bardo, une « salle arabe », appelée parfois « musée arabe », qui présente au public la collection personnelle rassemblée par Eugène Sadoux (1841-1906), qui fut inspecteur au service des Antiquités en Tunisie. Toutefois, non seulement cette collection n'est pas mise en valeur dans ce musée où le public est attiré avant tout par les antiquités, mais surtout parce qu'elle n'a pas été constituée de manière scientifique; de fait, elle rassemble des objets arabes, mais aussi turcs et même italiens (des miroirs vénitiens notamment).

Ces catégories sont parfois poreuses, certaines personnes intervenant en effet dans plusieurs cadres et à plusieurs titres, en parallèle.

¹⁷ Décret du 31 mars 1914 portant création de zone *non aedificandi, Journal Officiel Tunisien*, 18 avril 1914, 383.

d'une future doctrine patrimoniale du protectorat. Autrement dit, Nejma Ezzahra, encore en chantier, peut être considéré comme l'antichambre d'une politique patrimoniale qui se constituera et sera mise en œuvre en Tunisie au cours des années 1910-1930.

D'Erlanger : un esthète au service des arts

Rodolphe d'Erlanger est né en France, à Boulogne-sur-Seine, en 1872, de nationalité anglaise ¹⁹. Il est issu d'une famille aisée de banquiers d'origine allemande ; c'est un aristocrate dilettante qui a grandi au sein d'un milieu social où l'art occupait une place de choix. Son père, Émile d'Erlanger (1832-1911), auprès duquel le Gouvernement tunisien contracta les emprunts de 1863, 1865 et 1867 qui ont précipité la ruine de la Régence et favorisé l'instauration du protectorat ²⁰, était un amateur d'art éclairé; féru de musique ²¹, mécène à ses heures, il apporta notamment un soutien financier à Richard Wagner ²². Il était également un connaisseur averti de peinture ²³. C'est dans ce climat privilégié, royaume de la mondanité - les fêtes organisées par le père de Rodolphe d'Erlanger dans ses appartements parisiens de l'avenue Kléber sont courues du Tout-Paris – et de l'émulation ²⁴, que le jeune Rodolphe forge son goût pour tous les arts - au premier rang desquels figurent la peinture, la musique et la poésie – et qu'il apprend à cultiver son entregent.

Infiniment curieux, Rodolphe d'Erlanger touche à tout. Mélomane érudit, il œuvre en faveur de la musique arabe. Il organise des concerts, fait traduire des traités musicaux, publie son fameux traité La musique arabe 25. Sa renommée dans ce domaine est telle qu'il est chargé par le Roi Fouad Ier d'Égypte ²⁶ d'organiser le Congrès de musique arabe organisé au Caire en 1932 ²⁷. Il est également bibliophile ²⁸, collectionneur (d'instruments de musique, de tapis, de manuscrits anciens ²⁹), amateur d'architecture et d'objets significatifs en provenance de divers artisanats orientaux. Non seulement il est un véritable esthète, mais il est aussi, lui-même, artiste. Le palais qu'il fait construire à Sidi Bou Saïd avec son épouse Bettina témoigne de son talent pour mettre en scène les artisanats du Nord de l'Afrique, et ses toiles sont la preuve de ses qualités de peintre. Formé à l'Académie Julian, il expose ses tableaux à Paris ³⁰, notamment au Salon ³¹, mais aussi à Londres ³², à Boston ³³, à Bruxelles ³⁴, etc. Il peint essentiellement des portraits et des paysages : Sidi Bou Saïd sera son sujet de prédilection à partir des années 1910 35. Il convient de préciser que si son père n'est pas qu'un simple affairiste, le

¹⁹ D'Erlanger choisit de prendre la nationalité anglaise en 1894. Cette décision n'est pas sans conséquence puisqu'il est placé par les autorités coloniales sous surveillance politique au moment de la Première Guerre mondiale. Ses déplacements à l'étranger étaient notés ; certaines de ses rencontres avec des Tunisiens étaient répertoriées; les relations extraconjugales qu'on lui prêtait étaient elles aussi consignées dans des rapports, etc. Il est même suspecté, en 1918, d'avoir envoyé des signaux à des sous-marins allemands, avant d'être finalement innocenté. ANT, M5, 0013, 0004, 28 p. 1918, Rapport sur des signaux suspects à Carthage et à Sidi Bou Saïd adressés à des sous-marins ennemis. ²⁰ Émile d'Erlanger fut aussi vendeur d'armes et spéculateur immobilier (Ganiage, 1959, 208-209).

²¹ Le salon de musique des d'Erlanger, avenue Kléber, est agrémenté, en 1865, d'un orgue Cavaillé-Coll sur lequel vient jouer, entre autres, l'organiste Charles-Marie Widor (1844-1937), futur relais du projet patrimonial de Rodolphe (Castagneyrol, Marshall et al., 2008, 101).

²² Il rencontre Richard Wagner en 1860 et lui avance les frais nécessaires à sa vie parisienne (Wagner, 2002, 60).

²³ Émile offre ainsi, en 1881, au musée du Prado les Peintures Noires de Goya, soit un ensemble de 14 peintures murales mises sur toile acquises lors de l'achat, au début des années 1870, de la Quinta del Sordo, maison de l'artiste (Dérozier, 1994, 60-61). Rodolphe perpétuera cette tradition. On sait par exemple qu'il fait don à la National Gallery de Londres, avec ses frères, d'un portait de Joseph de Rigaud, peint en 1758 par F.H. Drouais. Cf., à ce propos : "Gift to the National Gallery", The Times, 4 août 1927.

²⁴ L'un de ses frères, Frédéric Alfred, poursuit aussi une carrière de compositeur.

²⁵ Le 1^{er} tome, *El Farabi*, est publié en 1930 ; les cinq autres le seront à titre posthume entre 1935 et 1959.

²⁶ CMAM, Carton 58, Lettre adressée le 18 décembre 1929 par le chambellan du Roi Fouad d'Égypte à Rodolphe d'Erlanger.

²⁷ Il ne peut pas s'y rendre pour des raisons de santé et meurt quelques mois après. On sait peu de choses sur le mal qui ronge Rodolphe d'Erlanger. Ses archives personnelles témoignent d'une santé fragile depuis l'enfance et évoquent parfois la neurasthénie.

²⁸ Il achète l'importante bibliothèque de la famille Baccouche, en 1916, pour la somme de 25 000 frs, somme alors considérable. CMAM, Carton 73, déclaration de vente, signée le 12 décembre 1916, par Omar Baccouche.

Il lui arrive de prêter des livres de sa bibliothèque, des parchemins ou des manuscrits de musique ancienne. CMAM, Carton 11, Correspondance.

³⁰ Il participe à plusieurs expositions collectives dans des galeries parisiennes : Galerie des artistes modernes (1906), Galerie Charles Brunner (1913 et 1922), Galerie Georges Petit (1929; 1931), Galerie Gerbo (posthume, 1933), etc. Ses toiles sont exposées aussi dans des lieux moins conventionnels. Par exemple, en 1932, trois toiles sont exposées à la Maison du Tourisme à Paris. CMAM, Carton 93, Lettre adressée par Léandre Vaillat le 12 mai 1932 au baron Rodolphe d'Erlanger.

On sait avec certitude qu'il présente des toiles aux Salons de 1927, 1928, 1929, 1931, 1932 et 1933 (Société des Artistes français, 1927; 1928; 1929; 1931; 1932; 1933).

³² Notamment à la Doré Galleries en 1909.

³³ CMAM, Carton 93, Liste des toiles envoyées à Boston pour exposition (vers 1929 ?).

³⁴ CMAM, Carton 35, Carte postale adressée le 31 janvier 1909 par Bettina d'Erlanger au comte Barbiellini (son père).

³⁵ Le CMAM conserve encore plusieurs dizaines de ses toiles.

jeune Rodolphe, lui, n'est pas seulement un esthète et un artiste ; ses archives personnelles montrent qu'il était dur en affaires, car soucieux de faire fructifier son capital.

Au tournant du siècle, Rodolphe d'Erlanger effectue un premier voyage en Tunisie. Il se prend alors de passion pour « l'Orient », territoire fantasmé aux frontières floues, et entreprend avec sa femme et son fils un voyage de six mois, de novembre 1904 à avril 1905, à travers l'Égypte, peignant du Caire à Assouan les villes qu'ils traversent (Lécuyer, 1931) 36. Puis, en 1909, Rodolphe et Bettina d'Erlanger, qui ont déjà des liens forts avec la Tunisie ayant noué des amitiés à Tunis où ils ont quelques affaires depuis la fin du XIX^e siècle³⁷, achètent un terrain à Sidi Bou Saïd ³⁸, pour leur propre usage. Il n'est alors pas question pour eux d'y construire un palais. Il s'agit au plus de réaliser quelques travaux pour aménager le jardin et les bâtiments existants ³⁹. Ce n'est alors qu'un « amusement [...], un pied à terre où l'économie exigible par [leurs] petites ressources doit présider à tous [leurs] actes » ⁴⁰. Certes, les revenus des d'Erlanger sont confortables - ils possèdent un patrimoine immobilier déjà conséquent 41 -, mais ils ont, pour un temps encore, des limites. La mort du père de Rodolphe, survenue en 1911, change radicalement l'ampleur de leurs desseins, puisque le couple hérite d'une immense fortune qui va leur permettre de réaliser leur rêve oriental. Les d'Erlanger ne cessent d'agrandir leur propriété, en achetant tous les terrains alentours et construisent Nejma Ezzahra 42, un vaste palais qui intègre une ancienne maison à patio 43. Ils y créent un intérieur raffiné, richement orné par les meilleurs artisans marocains ⁴⁴, fassis pour la plupart, et égyptiens ⁴⁵. Léandre Vaillat, chantre du régionalisme et propagandiste du baron, dira plus tard : « Nejma Ezzohra (sic) fut un chantier de rééducation des corps de métiers indigènes », avant d'ajouter que, « durant quelques années, on assista au miracle de l'Orient qui ressuscitait, s'affirmait, se survivant à lui-même » (Vaillat, 1924, 74).

Le décor du palais est d'autant plus éblouissant, au sens propre du terme, que les teintes chaudes des marbres d'Italie, des décors de bois et des stucs ouvragés contrastent avec la gamme chromatique de la nature environnante, en particulier l'immensité bleue de la mer et du ciel dans lesquels se noie l'œil du visiteur avant d'entrer dans le palais. Le contraste entre ces couleurs – celles du palais et de la nature environnante – est saisissant et renforce les effets que la riche demeure et son décor raffiné ne peuvent

-

³⁶ Les cartes postales que Bettina a adressées à son père permettent de retracer leur itinéraire. CMAM, Carton 35.

³⁷ Grâce au contrat signé à l'occasion du mariage de Rodolphe d'Erlanger avec Elisabeth Barbiellini (dite Bettina) en 1897, on sait que le père de Rodolphe a légué de son vivant des propriétés en Tunisie à ses fils. CMAM, Carton 73, *Indenture made the 17th of june 1897 between baron François Rudolf d'Erlanger* [...], *Elisabeth Mattilda Maria Scolastica Cleofee Barbiellini Amidei Lelmi* [...], *baron Frederic Emile d'Erlanger* [...], *baron Emile Beaumont d'Erlanger* [...], *baron Frederic Alfred d'Erlanger*. La liste de ces biens n'est pas conservée au CMAM. Toutefois, grâce à d'autres documents, on sait qu'il possédait avec ses frères, en indivis, plusieurs terrains avec appartements loués, notamment au Foundouk des Français à Tunis, et un terrain à Oudna. CMAM, Carton 1, *Copie du titre de propriété n°16143 à Tunis, Foundouk des Français*; CMAM, Carton 3, *Acte administratif de vente du titre foncier n°159 à Oudna*.

³⁸Au nord El Koubba el Beïda en 1910 (ayant appartenu à Urbain Blanc), et à l'ouest la propriété Fly en 1925 (ancien terrain de Sidi el

³⁸Au nord El Koubba el Beïda en 1910 (ayant appartenu à Urbain Blanc), et à l'ouest la propriété Fly en 1925 (ancien terrain de Sidi el Hachemi Bey et de Sidi Hussein Bey). Léo d'Erlanger, leur fils, achète en 1938 la propriété Saadat Tesse, elle aussi ancienne propriété des fils de Mohamed en Naceur Pacha Bey. CMAM, Carton 1, *titres de propriété Nejma Ezzahra* (n° 20075); *El Koubba el Beïda* (n°19641); *Fly* (n°36499); *Saadat Tesse* (n°81946).

Fly (n°36499); Saadat Tesse (n°81946).

³⁹ La maison qui servira d'amorce au palais, un bâtiment près de la plage et la maison à cour surmontée d'une coupole située en haut du terrain, dite El Koubba el Beïda, ou le « belvédère » (Bouzouita, Kharrat, 1997).

⁴⁰ Dans la même lettre, Omar Baccouche, son mandataire, écrit plus bas : « Les finances [de Rodolphe] ne sont pas brillantes en ce moment ». CMAM, Carton 43, *Lettre adressée le 29 juin 1919 par Omar Baccouche à Bettina d'Erlanger*.

⁴² CMAM, *Plan du palais d'Erlanger, dressé le 4 novembre 1911*, document hors carton. Ce document comporte deux signatures, l'une en français, l'autre en arabe. Elles sont indéchiffrables, mais il est certain que ce n'est pas la signature de Rodolphe d'Erlanger qui est apposée sur le plan.

sur le plan.

43 Charles Bilas affirme que le baron d'Erlanger a su créer, dans le plan de sa maison, plus précisément dans l'aile Est, une « légère inflexion par rapport à l'axe du corridor [...] un subtil décalage [...] fruit d'une pensée mûrement réfléchie : il permet à toute personne assise au fond du salon de musique d'apercevoir l'entrée de la maison » (Bilas, 2011, 15). En réalité, les plans du palais, conservés au CMAM, montrent que ce décalage est d'origine, puisque cette aile a été construite autour d'un ancien palais, comme c'est souvent le cas des maisons élevées à Sidi Bou Saïd au cours du premier XX^e siècle.

⁴⁴ Il « fit venir la meilleure équipe de sculpteurs du Maroc pour travailler les plâtres fins puis dorés du restant de la maison ». CMAM, Carton 21, texte n.r., *note sur le palais* (non signée, mais rédigée par Léo d'Erlanger ou l'un des collaborateurs du baron), sans date. Ce recours aux artisans marocains n'est pas nouveau, ni exceptionnel, comme le note Henri Saladin qui évoque des sculpteurs sur plâtre et des menuisiers, notamment, qui, originaires de ce pays, ont déjà travaillé à Tunis au XIX^e siècle (Saladin, 1908, 77 et 79).

⁴⁵ On sait par exemple qu'Hassen Ben Mohamed Kamel, né au Caire vers 1881, a travaillé au palais. Théâtreux, ancien élève de l'École des Beaux-arts du Caire, il est arrivé à Tunis en 1914 et aurait réalisé des travaux de sculpture chez le baron. Tunis, ANT, E 0550-30/15, 0359, 14 p., 1914-1922, "Erlanger Baron", Surveillance politique, Note n°554, Police spéciale des chemins de fer et des ports, 27 août 1918.

manquer d'exercer sur le visiteur, forcément enchanté. À vrai dire, le palais Nejma Ezzahra ne se réfère pas à l'architecture strictement vernaculaire, mais, plus largement, à celle d'un Orient rêvé 46, en ce qu'il évoque pour nombre de ses visiteurs les « éblouissants palais des Mille et une nuits » (notamment Le Monnier, 1936, 64). La lecture de l'abondante correspondance de Rodolphe d'Erlanger et celle de sa femme Bettina montrent que le palais est un lieu mondain, que visitent toute la noblesse européenne et les artistes de passage à Tunis. Tous rivalisent de superlatifs pour qualifier le palais de Nejma Ezzahra et affirment qu'il a produit sur eux un choc esthétique.

D'Erlanger et l'influence de l'expérience lyautéenne

Les archives inédites consultées révèlent que c'est à la demande d'Erlanger que la Résidence générale étudie une législation susceptible de protéger les centres anciens et qu'un premier décret sera promulgué le 6 août 1915 ⁴⁷ pour la conservation de Sidi Bou Saïd. Rodolphe d'Erlanger est l'artisan de cette politique nouvelle. Pour mener cette tâche à bien, il est assisté par un Tunisien, membre de l'élite européanisée, Omar 48 Baccouche. Celui-ci est à la fois son mandataire 49 et son ami et, à ce double titre, il lui sert parfois d'intermédiaire avec l'Administration du protectorat ⁵⁰. Mais ce Tunisien n'est pas qu'un simple émissaire. Il joue en effet un rôle si important dans le processus de préservation des centres historiques dits arabes qu'il est invité par cette Administration à évoquer le sujet à l'occasion du Congrès de l'urbanisme aux colonies et dans les pays de latitude intertropicale qui se tient à Paris en 1931 et rédige un texte dans le rapport publié après cette rencontre (Baccouche, 1932). Le projet du baron, assisté d'Omar Baccouche, est ambitieux et ne se limite pas à son seul village de Sidi Bou Saïd. Dans son esprit, ce dernier n'a jamais été qu'un galop d'essai. De fait, dès 1914, d'Erlanger évoque la nécessité de protéger Tunis mais aussi Kairouan, Soliman, et les autres centres 51 pour leur intérêt historique, artistique et esthétique.

Le décret et, plus globalement, la patrimonialisation des centres urbains dont ce texte constitue en quelque sorte l'amorce, sont directement influencés par l'expérience que Louis-Hubert Lyautey mène au même moment au Maroc. D'Erlanger, qui en a pris connaissance par le biais de revues, s'en réclame de manière très explicite dans de nombreux courriers – en 1914, il cite en particulier, dans l'une de ses lettres, un article de Pays de France consacré aux villes nouvelles marocaines et à la protection des médinas, demandant à Omar Baccouche de porter le numéro au résident général, Monsieur Blanc, afin qu'il en prenne connaissance ⁵². Par ses lectures, Rodolphe d'Erlanger cherche à comprendre de « quelle manière le mal [la dégradation du bâti] a été conjuré » ⁵³ dans la plupart des villes du royaume chérifien. D'Erlanger considère que la législation marocaine de 1912 est avantgardiste par rapport à la métropole puisqu'elle intègre la notion d'abords (Fadili Toutain, 2010) pour garantir le caractère pittoresque des médinas. C'est le même esprit qui préside à la législation tunisienne. Le baron et, avec lui, les pouvoirs publics du protectorat ne souhaitent pas muséifier les villes anciennes, mais en conserver la couleur locale, le cachet artistique, notions chères à Lyautey et son équipe (Jelidi, 2012). D'Erlanger emprunte à Lyautey son vocabulaire et mobilise également les mêmes arguments. Comme l'a fait, avant lui, le premier résident général du Maroc, le baron - qui n'est pas un artiste idéaliste, mais un homme pragmatique ayant les pieds dans le réel – développe un

 $^{^{\}rm 46}$ Pour une analyse architecturale du palais, nous renvoyons à Denis Lesage (1994).

⁴⁷ Les Archives nationales tunisiennes conservent le projet de décret, raturé et annoté, et, surtout, une partie du courrier préparatoire. Cette documentation peut être complétée par les archives du CMAM, qui renferment en particulier les nombreuses notes rédigées par le baron d'Erlanger.

Parfois orthographié Amor.

⁴⁹ Il travaille pour Rodolphe d'Erlanger au moins depuis 1909.

⁵⁰ Il est le fils de Si Mohamed Baccouche qui fut premier ministre du Bey Mohamed es-Sadok et ami du père de Rodolphe d'Erlanger. Bachelier ès-Sciences, Omar Baccouche a fait une grande partie de ses études en France. ANT, E 550, Dossier 30-15, gens à surveiller : Amor Baccouche, Note du 1er décembre 1922 dressée par la direction générale de l'Intérieur, Surveillance politique indigène. Concernant le père d'Omar Baccouche, nous renvoyons à Mohamed Aziz Ben Achour (1992, 125-126).

ANT, M5, 0001, 0021, 1915-1950, Plans, correspondances, textes réglementaires et plans relatifs à la restauration de Dar Zarouk et à la conservation de la ville de Sidi Bou Saïd, Lettre non signée [attribuée avec certitude au Baron d'Erlanger] adressée le 16 juin 1914 à Omar [Baccouche], transmise par ce dernier au secrétaire général du Protectorat. Un an plus tard, il demande : « Ne serait-il pas important de prendre des mesures pour conserver aux quartiers arabes de Tunis, aux différents centres, aux moindres villages, leur caractère spécial? ».

CMAM, Carton 14, *Note manuscrite écrite le 31 mai 1915*.

Se Lettre non signée [attribuée avec certitude au Baron d'Erlanger] adressée le 16 juin 1914 à Omar [Baccouche], *op. cit.*

 $^{^{53}}$ Idem.

argument économique, en mettant en avant les retombées touristiques que serait susceptible de favoriser une telle politique patrimoniale : « Conserver [...] pour [...] attirer les touristes. C'est là une source de richesse qu'il ne faut pas étouffer dans son germe. Toute entreprise lucrative exige une mise de fonds souvent considérable : celle-ci ne demande pas d'argent » ⁵⁴. L'argument est entendu par les pouvoirs publics qui le reprennent, dans un premier temps, dans le préambule du projet de décret de protection de Sidi Bou Saïd ⁵⁵.

Ce projet vise non seulement à conserver le centre ancien, mais aussi à « reconstituer » l'architecture locale pour reprendre ici un terme cher à d'Erlanger (mais cher aussi au résident Lyautey). Les propos du baron ne laissent pas de doute : « Il ne suffira pas de défendre (dans le sens interdire) l'érection d'une façade de style européen soit du Louis XV soit du moderne style germanique, tel que les habitants de Tunis se plaisent à en édifier aujourd'hui, il s'agit d'exiger un style purement tunisien à l'exclusion même d'un style arabe plus ou moins fantaisiste » ⁵⁶.

D'Erlanger joue donc le rôle d'un vecteur, de statut privé, favorisant la circulation d'une politique patrimoniale au sein d'un empire, mais sans que celle-ci implique un passage par la métropole. La protection de Sidi Bou Saïd fera ainsi des émules. Quand bien même le projet d'Erlanger de protéger toutes les villes du pays n'aboutira pas, dans la mesure où il faudra attendre plusieurs années avant que ne soient promulgués les décrets protégeant d'autres ensembles bâtis anciens – mais postérieurs à l'Antiquité –, il n'en reste pas moins que tous les textes législatifs à venir reprendront à peu de choses près les termes et les articles du décret de 1915. Ainsi, les décrets relatifs à la préservation des souks de Tunis, dont la promulgation en 1920 et 1921 ⁵⁷ fut fortement soutenue et fermement encouragée par Rodolphe d'Erlanger, sont-ils aussi d'inspiration marocaine, tout comme la législation protégeant les « souks et des quartiers pittoresques » de Kairouan (1921) ⁵⁸ ou celle relative à la médina de Sfax (1925) ⁵⁹ par exemple.

Le décret de protection de Sidi Bou Saïd, comme tous les décrets qu'il inspirera, est assez court et reste vague en ce qui concerne le « cachet » à donner aux édifices. Il partage ce caractère avec la législation marocaine des années 1910 et 1920, dans laquelle les concepts de pittoresque ou de couleur locale ne sont jamais clairement définis ⁶⁰. Concrètement, le décret impose le respect des alignements des rues, l'usage du toit-terrasse, le chaulage des façades. Il interdit l'usage des ornements, des corniches et des balustres, et oblige à respecter le style des « portes, fenêtres, balcons ainsi que celui des grilles en fer et des treillis en bois dont sont pourvus les fenêtres et les balcons ». Toutefois, toutes ces instructions sont édictées sans plus de précisions, si ce n'est que le décret se contente de stipuler que « toute construction élevée en bordure des rues devra présenter une façade de style analogue à celui des constructions anciennes existant dans le voisinage immédiat. Elle ne pourra dépasser la hauteur de l'une des deux constructions voisines immédiates » ⁶¹.

Il convient de préciser que ni dans ce texte, ni dans aucun des échanges épistolaires de Rodolphe d'Erlanger avec l'Administration municipale en 1914-1915, il n'est fait mention de la couleur bleue, considérée aujourd'hui comme typique du village ⁶². Elle n'est pas imposée légalement et d'Erlanger

⁵⁷ « Décret du 3 mars 1920 relatif à la préservation et à la conservation des souks de la ville arabe de Tunis », *Journal Officiel Tunisien*, 20 mars 1920, 494-495; et « décret du 13 septembre 1921 portant extension de la zone de protection des souks de Tunis », *JOT* du 17 septembre 1921, 1031.

⁵⁴ CMAM, Note n.r., *Conservation des sites pittoresques, les souks et les monuments architecturaux des villes arabes de Tunisie* (sic), citée *in* Ali Louati (2008, 147-148). Ce document est issu des archives d'Erlanger, comme toute la documentation utilisée par l'auteur. Malheureusement, nous ne l'ayons pas retrouyé dans le fonds d'archives.

⁵⁵ « Considérant que leur aspect pittoresque et leur originalité sont un attrait pour le tourisme international ». ANT, M5, 0001, 0021, 1915-1950, *Plans, correspondances, textes réglementaires et plans relatifs à la restauration de Dar Zarrouk et à la conservation de la ville de Sidi Bou Saïd, Projet de décret*, non daté.

⁵⁶ Idem

⁵⁸ « Décret relatif à la protection des souks et des quartiers pittoresques de la ville de Kairouan, 18 octobre 1921 », *Journal Officiel Tunisien*, 26 octobre 1921, 1116-1117.

⁵⁹ « Décret du 27 janvier 1925 approuvant l'arrêté du président de la Commune de Sfax relatif à la conservation de la ville arabe », *Journal Officiel Tunisien*, 4 février 1925, 200. Nous renvoyons également à l'article de Myriam Bacha dans cet ouvrage.

⁶⁰ Pour plus de précisions, nous nous permettons de renvoyer à Charlotte Jelidi (2011).

^{61 «} Décret du 6 août 1915 », op. cit.

⁶² Cette légende est relayée dans tous les guides touristiques de ce début de XXI° siècle, dans les reportages consacrés à Sidi Bou Saïd et même par les pouvoirs publics en charge de la préservation du patrimoine. Exemplaire est à ce titre la restauration de Nejma Ezzahra, au début des années 1990. À cette occasion, les professionnels de l'Institut national du Patrimoine ont formulé le souhait de repeindre le portail jaune du palais en bleu, avant de se raviser. Entretien avec Denis Lesage, architecte et fin connaisseur de Sidi Bou Saïd, janvier 2010.

lui-même choisit le jaune pour la porte principale de sa propriété. C'est seulement vers 1924 que les pouvoirs publics évoquent pour la première fois la couleur des boiseries. Le service des Beaux-arts se demande s'il ne faut pas faire adopter, pour les nouvelles constructions de Sidi Bou Saïd qui seraient érigées hors du périmètre de protection, une gamme de couleurs spécifiques. Et c'est le vert, et non le bleu, qui est d'abord cité, les pouvoirs publics considérant qu'il faudrait privilégier « le vert olive, le vert émeraude, bleu turquoise, etc. » ⁶³. Il est par ailleurs intéressant de noter que Rodolphe d'Erlanger, mais aussi Omar Baccouche, sont interrogés au sujet d'une éventuelle extension des prescriptions, concernant cette question des couleurs à donner aux menuiseries, ce qui montre à quel point leur jugement est considéré ⁶⁴. Les cartes postales et les photographies en couleurs, datant de l'époque, montrent une diversité de teintes sur les baies de Sidi Bou Saïd qui perdure jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. C'est vraisemblablement dans les années 1950 que la gamme chromatique s'est définitivement fixée.

L'application du décret et les patrons de Sidi Bou Saïd. Sidi d'Erlanger, l'élite tunisoise et leurs relais métropolitains en tant que protagonistes de l'« affaire » du Dar Zarrouk

Si, techniquement, il appartenait au service des Beaux-arts de viser chaque projet de construction neuve et de rénovation concernant le village, les archives n'en montrent pas moins que le baron d'Erlanger et certains membres de l'élite tunisoise, parmi lesquels quelques-uns de ses amis, exerçaient un rôle qui pouvait être déterminant dans l'application de la législation.

Les archives municipales de Sidi Bou Saïd 65 permettent de reconstituer (en partie) le patrimoine immobilier du baron d'Erlanger, lequel s'avère être extrêmement important, puisqu'il était constitué de plus d'une demi-douzaine de palais ⁶⁶, de plusieurs maisons et magasins, ainsi que de propriétés qui, au total, représentaient environ un tiers des terrains et maisons du village. Cette richesse patrimoniale a donné au baron un pouvoir tel qu'il lui a permis d'assurer le respect des prescriptions qu'il avait contribué à faire adopter dans le décret de 1915. Pour autant, il convient de ne pas négliger le rôle joué en ce domaine par Omar Baccouche, ainsi que par plusieurs membres de sa famille ; luimême sera nommé, en 1917, vice-président de la commune de Sidi Bou Saïd, avant qu'il ne la préside à partir de 1921 67. Ce sont donc à la fois le pouvoir que tire le baron de ses biens fonciers et immobiliers à Sidi Bou Saïd et les fonctions officielles de son mandataire qui facilitent grandement l'application du décret. Au-delà, la vigilance qu'ils manifestent à l'occasion des tentatives de remise en cause de la législation et leur capacité à mobiliser leur large réseau, sont également des facteurs qu'il convient de prendre en compte, comme le montre l'« affaire » dite du Dar Zarrouk, laquelle a soulevé moult interrogations au tournant des années 1920-1930.

Cette affaire commence en 1929, lorsque la société Hignard et Cie, voyagiste implanté à Tunis, achète un terrain avec maison dans le cœur du village protégé de Sidi Bou Saïd dans le but d'y bâtir un hôtel de luxe avec restaurant et club : le Dar Zarrouk. Ce projet de construction ouvre une polémique, non seulement à cause de l'esthétique proposée par l'architecte Jos Ellul, un Maltais résidant à Tunis, mais aussi du fait de la nature même de l'activité envisagée.

Sur le plan esthétique d'abord, les détracteurs du projet, le service des Beaux-arts en tête, reprochent à la construction envisagée de compter deux étages. Le propriétaire se défend de contrevenir au décret de 1915, argumentant que deux maisons voisines, celle de deux notables un chérif et un cadi (juge),

⁶³ M5, 0001, 0021, 1915-1950, Plans, correspondances, textes réglementaires et plans relatifs à la restauration de Dar Zarrouk et à la conservation de la ville de Sidi Bou Saïd, lettre adressée le 06 juin 1924 par le directeur des Antiquités et Arts à Monsieur le directeur

Omar Baccouche répondra positivement : « Je vous remercie d'avoir bien voulu me consulter au sujet de la demande faite auprès de vous par la direction des antiquités. Je crois que cette réglementation s'impose pour sauvegarder la couleur locale [...] ». M5, 0001, 0021, 1915-1950, Plans, correspondances, textes réglementaires et plans relatifs à la restauration de Dar Zarouk et à la conservation de la ville de Sidi Bou Saïd. Lettre adressée le 08 juin 1924 par Omar Baccouche à l'administration du protectorat, portant en-tête du palais Nejma Ezzahra.

⁶⁵ Celles-ci sont extrêmement lacunaires. Elles ne comptent que très peu de documents datant de la période du Protectorat.

⁶⁶ Palais Nejma Ezzahra, Dar el Guizani, Dar Larsam, Dar Mohsen, Dar Arif, Dar Essalem, etc. Archives municipales de Sidi Bou Saïd, Registres relatifs aux taxes municipales, années 1920-1930.

⁶⁷ En 1917, Omar Baccouche sera nommé au Grand Conseil de la Tunisie.

comptent le même nombre de niveaux ⁶⁸. Cet argument ne reçoit aucun écho favorable, l'Administration affirmant que ce sont les constructions voisines les moins hautes qui doivent servir de référence. Par ailleurs, le décor initialement choisi par Ellul est jugé non conforme à la couleur locale par le service des Beaux-arts car trop exubérant, en vertu de quoi le propriétaire est sommé de modifier son projet ⁶⁹.

Outre cette injonction adressée par le service des Beaux-arts, des voix ne tardent pas à s'élever contre le projet au sein de la population tunisienne résidant à Sidi Bou Saïd. Les premières critiques formulées, qui pointent une inadaptation de la construction au village, dénoncent moins sa forme d'ailleurs, le projet sera rapidement remanié par son architecte – que sa destination. En juillet 1929, Mohamed Laroussi, un rentier tunisien de 55 ans, qui se présente comme étant le « mandataire d'un groupe de notables » 70 de Sidi Bou Saïd demande au résident général d'intervenir pour contrer le projet d'hôtel. Il dénonce le fait que ce futur immeuble est « distant du lieu de sépulture de Sidi-Bou-Saïd et de la Mosquée du même nom de quelques trente mètres environ » et qu'« un lieu de plaisance, ouvert dans ces parages, qui organisera des soirées dansantes, des bals et jazz-band, débitera des boissons alcooliques et des liqueurs fermentées - ce qui est formellement défendu par la religion musulmane, surtout à proximité des lieux cultuels - [et qu'il] attirera tout un monde de visiteurs, pour la plupart étrangers, qui vu le manque de leur sens de la mesure et leur ignorance du caractère et des habitudes des indigènes, pourraient sciemment ou intentionnellement, en les blessant dans leur susceptibilité religieuse, provoquer une foule d'incidents que nous serions les premiers à regretter et déplorer » ⁷¹ (sic). Il ajoute que l'austérité des habitants « a permis à ce centre [i.e. Sidi bou Saïd] de ne compter, jusqu'ici dans toute sa circonscription, ni bars, ni maisons de plaisirs ».

Confrontés à ces critiques, les services du protectorat, à l'initiative du Chef du service de l'administration régionale et communale, diligentent une enquête afin de mieux connaître l'état d'esprit des autres habitants du village. Il en ressort que Mohamed Laroussi n'est pas le seul à s'inquiéter de ce projet ⁷². D'ailleurs, rapidement, les critiques qu'il a formulées sont reprises par la presse, pas seulement en Tunisie, mais aussi en France. C'est alors la plume de Léandre Vaillat qui prend le relais.

Léandre Vaillat est, depuis les années 1920, l'agent artistique et le propagandiste de Rodolphe d'Erlanger 73. Homme de lettres, critique d'art et fin connaisseur du monde culturel parisien, il s'occupe des affaires françaises du baron : il encourage son œuvre picturale 74 et le conseille voire le motive parfois ⁷⁵, organise ses expositions, ses dépôts annuels au Salon, vend ses toiles, les présente à d'autres artistes et critiques ⁷⁶, etc. Sous la casquette de journaliste, Léandre Vaillat se charge aussi de faire la promotion du baron à travers la publication d'articles de presse 77. Il est également un relecteur

⁶⁸ M5, 0001, 0012, 1927, Arrêté chargeant Gyot Guillani, adjoint technique à la direction des Travaux de la ville de Tunis, de veiller à la conservation du caractère arabe du village de Sidi Bou Saïd, Lettre adressée le 10 avril 1929 par Monsieur Hignard, l'un des propriétaires de la société désireuse de construire l'hôtel à l'Administration.

Pourtant, cela n'empêchera pas J. Roux d'écrire dans la revue Chantiers Nord-Africains: « Sidi Bou Saïd est resté essentiellement indigène. Le seul Européen qui y demeure est le baron d'Erlanger. Pour y bâtir un hôtel dont l'apparence fût en harmonie avec celle des habitations locales, il fallait donc s'inspirer du style arabe. C'est ce qu'a réalisé avec beaucoup de bonheur M. Ellul [...]. On saura particulièrement gré au brillant architecte qu'est M. Ellul d'avoir su moderniser le style local et de le soumettre aux exigences de l'hygiène et du confort d'aujourd'hui, sans diminuer en rien le charme si caractéristique qui en émane [...] » (cité in Lesage, 2006).

ANT, M5, 0021, 1915-1950, Plans, correspondances, textes réglementaires et plans relatifs à la restauration de Dar Zarrouk et à la conservation de la ville de Sidi Bou Saïd, Lettre adressée par Monsieur Mohamed Laroussi au résident général, Ministre plénipotentiaire de la République française, sans date.

⁷² ANT, M5, 0021, 1915-1950, Plans, correspondances, textes réglementaires et plans relatifs à la restauration de Dar Zarrouk et à la conservation de la ville de Sidi Bou Saïd, Note du Chef du service de l'Administration régionale et communale, 5 juillet 1929.

Léandre Vaillat restera une dizaine d'années au service du baron, durée pendant laquelle celui-ci met à sa disposition un bureau situé rue Boissière, dans le 16e arrondissement de Paris. En 1940, Léo d'Erlanger, fils de Rodolphe, reprend la jouissance de ce bien. CMAM, Boîte 24, Lettre adressée par Léandre Vaillat à la Baronne Bettina d'Erlanger, 17 mai 1940.

[«] Vous avez bien tort de douter de l'intérêt que présente votre peinture, cette lumière tunisienne a, en effet, été définie par vous mieux que par personne [...] ». CMAM, Boîte 93, Lettre adressée le 14 mars 1928 par Léandre Vaillat à Rodolphe d'Erlanger.

En 1930, Léandre Vaillat écrit à d'Erlanger : « [...] Que la musique ne vous fasse pas oublier la peinture !! » CMAM, Carton 93, Lettre adressée le 12 février 1930 par Léandre Vaillat à Rodolphe d'Erlanger.

⁷⁶ On sait par exemple que Léandre Vaillat a montré à Jacques-Émile Ruhlmann les peintures du baron. Le décorateur et ensemblier a accepté le principe de les exposer avec ses meubles. CMAM, Carton 93, Lettre adressée le 14 octobre [probablement vers 1927-1929] par Léandre Vaillat à Rodolphe d'Erlanger.

⁷⁷ Léandre Vaillat, « La maison d'un peintre tunisien », L'Illustration, n° 4130, 80° année, 29 avril 1922 ; Léandre Vaillat, « La demeure du peintre Rodolphe d'Erlanger en Tunisie à Sidi Bou Saïd. Nejma Ezzohra », La Revue de la Femme, numéro inconnu, s.d., 20-21 et 52 (document consulté au CMAM, Boîte 12, vers 1930 ?); Léandre Vaillat, « La maison du peintre Rodolphe d'Erlanger à Sidi Bou Saïd », s.n., s.d. (document consulté au CMAM, Boîte 12); Léandre Vaillat, « Rodolphe d'Erlanger », Le Temps, 17 novembre 1932. Par ailleurs, dans

critique des travaux musicaux de Rodolphe d'Erlanger ⁷⁸ ainsi que de ses notes consacrées au patrimoine tunisien ⁷⁹.

Défenseur du courant architectural régionaliste en France après la Première Guerre mondiale (Vigato, 1994), il écrira beaucoup en faveur du développement de styles architecturaux adaptés aux diverses régions maghrébines, notamment au Maroc 80. Et Rodolphe d'Erlanger lui demandera de faire campagne, en Tunisie, mais surtout à Paris, pour promouvoir l'architecture tunisienne. Chaque fois qu'un danger menace le patrimoine architectural tunisien, Léandre Vaillat utilise sa qualité de journaliste au *Temps*, quotidien français, pour assurer sa défense ⁸¹. C'est ce qui se passe dans le cadre de l'affaire Zarrouk. Dans un article publié le 9 juillet 1929 ⁸², Léandre Vaillat relate le fait que l'Académie des Beaux-arts vient de voter une motion qu'elle a adressée au résident général de France en Tunisie, laquelle motion attire son attention sur « les mutilations que peuvent subir les quartiers arabes de certaines villes de Tunisie dans les projets actuels de transformations ». Faisant suite à ce rappel, Léandre Vaillat évoque longuement le projet du Dar Zarrouk, qu'il critique avec virulence. Il note par exemple – pour s'en indigner – que c'est à proximité de la tombe de Sidi Bou Saïd 83 que l'on « projette sérieusement d'élever un "palace" ». Et d'ajouter : « Pour fermer la bouche à ceux qui crient au sacrilège, il est répondu que le palace sera de "style arabe". Habillez-vous en Chinois : vous resterez ce que vous êtes! ». À l'argument religieux, Léandre Vaillat ajoute une sévère critique quant à l'« esthétique » du projet dont il conteste à la fois le caractère pastiche de l'ornementation et le caractère inélégant des grandes ouvertures que la fonction hôtelière du bâtiment rendrait nécessaires et leur incompatibilité avec le décret de 1915. En effet, affirme-t-il, « un palace ne peut se costumer à l'arabe », car « un hôtel exige des façades percées de nombreuses ouvertures [alors qu'] une maison arabe n'a pour ainsi dire pas de regard sur la rue [...] ».

Derrière Léandre Vaillat, qui n'entreprend aucune initiative sans l'accord du baron – comme le montre leur abondante correspondance –, mais aussi derrière l'Académie des Beaux-arts et sa motion, c'est en fait Rodolphe d'Erlanger qui est à l'œuvre. Outre Léandre Vaillat, le baron a un relais de choix à Paris en la personne de Charles-Marie Widor, organiste et membre de l'Académie des Beaux-arts de Paris, dont il est le secrétaire perpétuel depuis 1914. Charles-Marie Widor et Rodolphe d'Erlanger se connaissent depuis longtemps, puisque l'organiste fréquentait déjà les soirées parisiennes organisées par Émile d'Erlanger, le père de Rodolphe, qui possédait un orgue de salon Cavaillé-Coll sur lequel aimait jouer Widor. Par de nombreux courriers, qui s'étalent sur plus de dix ans, Charles-Marie Widor est tenu au courant des destructions commises dans la médina de Tunis, et dans d'autres villes de la Régence. Et, en 1929, au tout début de l'affaire du Dar Zarrouk, il écrit au baron qu'il s'arrangera pour « faire (incidemment) le procès des crimes commis sous vos yeux » ⁸⁴ (sic), ce qu'il s'empresse de faire au sein même de l'influente Académie.

C'est à la suite l'expression de son indignation, relayée par Léandre Vaillat que la polémique enfle. Toute la presse tunisienne s'en fait l'écho. Et les propos s'enflamment : stigmatisant le projet, un journaliste du *Petit Matin* écrit, par exemple, qu'« il n'est pas possible que la France laissât se commettre cette forfaiture lèse-foi islamique » (sic), et il dénonce une « odieuse mainmise commerciale (qui) veut partout affreusement mutiler sous le chancre de ses soi-disant Palaces; mascarades grotesques de styles architecturaux qui se croient (ô dérision !) frères des dentelles de rêve et des mosaïques d'or de l'art mauresque » (sic) ⁸⁵. Les défenseurs du projet, quant à eux, délaissent

un des livres que Léandre Vaillat consacre à la Tunisie, *Le collier de jasmin* (1924), de longues pages évoquent le baron, sa femme Béttina et leur palais.

⁷⁸ Cf. par exemple, CMAM, Carton 93, *Liste des documents certifiés par Léandre Vaillat*, 27 mars 1923.

⁷⁹ CMAM, Boîte 56, Note de Rodolphe d'Erlanger sur « L'architecture tunisienne ». En marge, elle est annotée par Léandre Vaillat.

⁸⁰ En 1931, notamment, il publie *Le visage français au Maroc* et participe au Congrès de l'urbanisme aux colonies et dans les pays de latitude intertropicale.

⁸¹ À la fin d'une lettre adressée à Rodolphe d'Erlanger, en 1928, Léandre Vaillat demande des précisions « sur les dommages récemment causés, ou à causer, aux sites et monuments en Tunisie ? ». Il demande cette précision, car « il ne peut pas écrire des choses en l'air dans un journal comme *Le Temps* ». Lettre adressée le 14 mars 1928, *op. cit*.

⁸² Cet article, intitulé: « Il faut protéger Sidi Bou Saïd contre tout projet de transformation », est reproduit intégralement dans le journal tunisien *Le Petit Matin*, dans son numéro du 14 juillet 1929.

⁸³ Léandre Vaillat sera raillé par la presse favorable au projet d'hôtel pour certains de ses propos. Il écrit notamment que l'hôtel est projeté « en face » du mausolée de Sidi Bou Saïd et évoque des milliers de pèlerins lors des fêtes religieuses, prenant ainsi quelques libertés avec les faits

²⁴ CMAM, Carton 26, *lettre adressée par Charles-Marie Widor au baron d'Erlanger*, le 31 mars 1929.

⁸⁵ Elissa-Rhais Roland, « Nous ne laisserons pas faire cela », *Le Petit Matin*, numéro du 23 juillet 1929.

l'argument esthétique et affirment que la question du religieux fait trop souvent obstacle au développement et à l'embellissement de Tunis, et qu'il ne peut en être de même pour Sidi Bou Saïd ⁸⁶. L'affaire du Dar Zarrouk, renseigne sur les divergences de vues entre les protecteurs du patrimoine local, qui veulent absolument sauvegarder le caractère pittoresque de Sidi Bou Saïd et ceux qui souhaitent voir le village se développer sur le plan économique. Mais cette affaire est surtout révélatrice de la capacité d'Erlanger à mobiliser son réseau. En effet, les pouvoirs publics se rangent de son côté, étant entendu que leur action doit prendre la mesure des limites mêmes que contient le décret de 1915. Ils ne peuvent ainsi empêcher la construction du Dar Zarrouk, mais seulement lui imposer le respect des principes esthétiques définis par le texte. Finalement, le Dar Zarrouk sera effectivement construit, mais ce sera sur un seul niveau et les grandes baies vitrées ouvrant sur la mer, telles qu'elles étaient initialement projetées, seront remplacées par des baies fermées par des treillages de bois.

La mort prématurée du baron d'Erlanger, en 1932, des suites d'une longue maladie, suivie de celle d'Omar Baccouche la même année, est probablement l'une des causes d'un changement de cap – à tout le moins, d'un affaiblissement – dans la politique de conservation du bourg. Dans les années 1930, en effet, de nombreuses maisons sont surélevées. Et c'est aussi à cette époque que sont aménagés de nouveaux lotissements, qui s'étendent au pied de la colline, à l'intérieur même du périmètre protégé, ce qui n'est pas sans poser la question de la pertinence de ce périmètre, défini par le décret de 1915.

Des tentatives furent néanmoins engagées pour reprendre le flambeau laissé par Rodolphe d'Erlanger. Elles ne connurent cependant pas un grand succès, que ce soient celles de l'association « Les amis du Vieux Tunis », créée en 1932 dans le but de veiller à la « conservation des documents relatifs au Tunis des périodes antérieures au Protectorat (croisades, domination turque, expéditions espagnoles, etc.) et à la sauvegarde de la médina » (Châtelain, 1937, 46), ou [à l'instar aussi] celles de Bettina d'Erlanger elle-même, qui continuera d'alerter les pouvoirs publics, les médias et le public cultivé des destructions subies par le patrimoine, mais avec moins de réussite que son époux ⁸⁷.

Conclusion

L'« histoire » du baron d'Erlanger revêt selon nous un grand intérêt, d'abord – et notamment – parce qu'elle permet de croiser les histoires institutionnelles de la patrimonialisation des villes anciennes dans les trois pays du Maghreb, alors que, généralement, ces histoires sont retracées en parallèle. Deviennent dès lors plus visibles toute une série d'interactions, de connexions et d'influences réciproques, parfois fortes, entre chacune d'elles. Ces interférences résultent incontestablement de ce que, au sein de l'Empire colonial français, et en particulier entre ses différentes entités maghrébines, il existe une circulation intense d'administrateurs, d'architectes, d'urbanistes, lesquels transportent avec eux idées, conceptions, principes, etc.; autrement dit, les carrières impériales facilitent la pollinisation des doctrines. Mais il existe aussi bien d'autres vecteurs de cette circulation, tels les nombreux agents ou acteurs sociaux qui, pour avoir occupé des postes moins officiels que les précédents, n'en ont pas moins joué un rôle essentiel de médiation. Le baron d'Erlanger fut de ceux-là. Parangon de l'esthète promoteur du patrimoine, pur produit du XIX^e siècle finissant ⁸⁸, il fut le concepteur et le moteur de la politique de préservation de l'architecture et de l'urbanisme des médinas, telle qu'elle fut arrêtée, réglementée et mise en œuvre par l'Administration du protectorat. Persona grata tant dans les milieux officiels que dans le monde artistique et dans la bourgeoisie tunisienne, il sut mobiliser un réseau social large et influent pour mener à bien, au moins en partie, son projet patrimonial, lequel fut largement inspiré de l'expérience marocaine et des entreprises de Lyautey.

Ses archives privées laissent penser que Rodolphe d'Erlanger était partie prenante – et une partie très active – d'un vaste réseau social, dont la composition était certes fluctuante, mais qui comportait

_

⁸⁶ L'affaire du cimetière Roustan, en particulier, est alors dans tous les esprits. Nous renvoyons à l'article d'Habib Kazdaghli dans ce volume. ⁸⁷ Bettina d'Erlanger adresse des courriers au résident général, par lesquels elle lui demande de protéger telle ou telle portion des remparts ou tel ou tel monument de Tunis. Nous ne citerons qu'un exemple : le 8 décembre 1933, elle envoie à Monsieur Marcel Peyrouton une lettre dans laquelle elle demande « la grâce de [sa] protection pour [les] remparts, encadrant admirablement la ville haute, dominant le lac Sedjoumi, souvenirs de l'époque de Charles Quint », CMAM, Carton 24. Comme son mari, Bettina d'Erlanger faisait des copies des courriers importants qu'elle adressait, laissant derrière elle des sources d'une grande richesse pour les historiens.

⁸⁸ D'Erlanger correspond parfaitement aux portraits qu'en dresse la littérature de son époque (Pety, 2001).

toujours un lot nombreux de personnalités influentes, en mesure d'agir aussi bien dans la sphère officielle qu'à ses marges, et autant à l'échelle du Maghreb qu'au-delà de ce cadre, en faveur de la préservation du patrimoine. Ce réseau, dans lequel il s'inséra, voire qu'il contribua à tisser, servit aussi à la circulation et à la diffusion d'autres influences et fut donc la source d'autres pollinisations. C'est ainsi que, par exemple, en marge de la préparation du Congrès de musique arabe qui devait se tenir au Caire ⁸⁹ Rodolphe d'Erlanger fournit au roi d'Égypte Fouad I^{er} de nombreux renseignements au sujet de la conservation des centres anciens de Tunisie mais aussi du Maroc, et lui fit notamment parvenir les textes des principaux décrets pris dans ces deux pays. Il proposa même de mettre le roi en contact avec Henri Prost, l'urbaniste de Lyautey, afin que celui-ci lui apporte son aide pour définir la politique patrimoniale cairote ⁹⁰. Ainsi, il est possible de penser que d'Erlanger n'est sans doute pas totalement étranger au fait que, en 1937, ce soient « les réalisations lyautéennes du Maroc qui furent données en exemple de ce qu'il convenait de faire en Égypte » à l'occasion d'un « concours d'idée pour la définition d'un style national » (Volait, 2005).

Bibliographie

- BACCOUCHE Omar, 1935, « Note de M. O. Baccouche », in J. Royer (éd.), Congrès de l'Urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux, La Charité-sur-Loire, Delayance, tome II, 28-29.
- BACHA Myriam, 2005, Le patrimoine monumental en Tunisie pendant le Protectorat, 1881-1914 : étudier, sauvegarde, faire connaître, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Françoise Hamon, Paris, Paris IV-Sorbonne.
- BACHA Myriam, 2009, « Henri Saladin (1851-1923): un architecte 'Beaux-arts', promoteur de l'art islamique tunisien », in M. Volait, N. Oulebsir (dir.), L'orientalisme architectural, entre imaginaires et savoirs, Paris, Picard, 215-230.
- BACHA Myriam, 2011, « La production architecturale dans la médina de Tunis de 1920 à 1956 réglementée par le décret du 3 mars 1920 : l'invention d'une architecture médinale ordinaire », in M. Bacha (dir.), *Architectures au Maghreb (XIXe-XXe siècles). Réinvention du patrimoine*, Tours, IRMC-Presses Universitaires François-Rabelais, 133-160.
- BACHA Myriam, 2013, *Patrimoine et monuments en Tunisie*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- BEGUIN François, avec la collaboration de BAUDEZ Gildas, LESAGE Denis et GODIN Lucien, 1983, Arabisances, décor architectural et tracé urbain en Afrique du Nord, 1830-1950, Paris, Dunod.
- BEN ACHOUR Mohamed Aziz, 1992, « Les `aylāt du corpus : notes historiques », in S. Ferchiou (dir.), Hasabwa nasab. Parenté, alliance et patrimoine en Tunisie, Paris, Éditions du CNRS, 107-136.
- BILAS Charles, 2011, « La bonne étoile du baron d'Erlanger », *Qantara*, n° 79, avril, 12-16.
- BOUDIA Soraya, RASMUSSEN Anne, SOUBIRAN Sébastien (dir.), 2009, *Patrimoine et communautés savantes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- BOUZOUITA Lotfi, KHARRAT Fakher, 1997, « Restauration et réaménagement du palais Ennejma Ezzahra, le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes », *Architecture méditerranéenne*, numéro spécial : Tunisie, 16-19.
- CASTAGNEYROL Jean-Claude, MARSHALL Geoffrey et al., 2008, Les orgues Cavaillé-Coll-Merklin de l'église Saint-Antoine des Quinze-Vingts : un siècle de musique, Paris, Cariscript.
- CHATELAIN Yves, 1937, La vie littéraire et intellectuelle en Tunisie de 1900 à 1937, Paris, P. Geuthner.
- DEROZIER Claudette, 1994, « Contrainte et liberté dans les peintures noires de Goya », *Contrainte(s)* et liberté(s), *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, n° 549, 59-69.
- FADILI TOUTAIN Rima, 2010, « Historique de la sauvegarde par la législation », in R. Cattedra, P. Garret, C. Miller et M. Volait (dir.), Patrimoines en situation. Constructions et usages de

_

⁸⁹ Le Congrès de musique arabe se tint après la mort du baron d'Erlanger, en 1932.

⁹⁰ CMAM, Boîte 46, Copie d'une lettre adressée par le baron d'Erlanger au chambellan de Fouad I^{er}, le 17 février 1931.

- différents contextes urbains, Beyrouth/Rabat, Presses de l'IFPO/Centre Jacques Berque, [En ligne: http://ifpo.revues.org/883].
- GANIAGE Jean, 1959, Les origines du Protectorat français en Tunisie (1861-1881), Paris, PUF.
- GIRARD Muriel, JELIDI Charlotte, 2010, « La patrimonialisation de l'architecture produite sous le Protectorat français au Maroc (cas de la médina de Fès), Hespéris Tamuda, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université Mohamed V-Agdal de Rabat, vol. XLV, 75-88.
- GSELL Stéphane, 1901, « Chronique archéologique africaine », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, Rome, École Française de Rome, vol. 21, 181-241.
- GUTRON Clémentine, 2006, « Archéologie et tourisme : visiter les ruines de Tunisie avec le Docteur Carton », *in* « Pour une histoire du tourisme au Maghreb (XIX^e-XX^e) », *Revue Tourisme*, n° 15, Toulouse, Université Toulouse-Le-Mirail, 111-122.
- GUTRON Clémentine, 2008, « Voyager dans le temps avec un archéologue à travers la Tunisie coloniale : Louis Carton (1861-1924) et sa *Tunisie de l'an 2000* », *in* Chr. Demeulenaere-Douyère (dir.), *Explorations et voyages scientifiques de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Éditions du CTHS, 552-571.
- GUTRON Clémentine, 2010, L'archéologie en Tunisie (XIX^e-XX^e siècles). Jeux généalogiques sur l'Antiquité, Paris, IRMC-Karthala.
- HENNION Antoine, MAISONNEUVE Sophie, GOMART Émilie, 2000, Les figures de l'amateur, Paris, La Documentation française.
- JELIDI Charlotte, 2011, « Patrimonialisation de la médina de Fès et création architecturale sous le Protectorat français (1912-1956): à la quête d'une "couleur locale" », in M. Bacha (dir.), Architectures au Maghreb (XIX^e-XX^e siècles). Réinvention du patrimoine, Tours, IRMC-Presses Universitaires François-Rabelais, 161-176.
- JELIDI Charlotte, 2012, Fès, la fabrication d'une ville nouvelle, 1912-1956, Lyon, ENS Éditions.
- LE MONNIER Gaston Louis, 1936, Sidi Bou Saïd, faubourg de Carthage, Tunis, Imprimerie Laporte.
- LESAGE Denis, 1994, « L'étoile de Vénus », Connaissance des Arts, n° 505, avril, 62-66.
- LESAGE Denis, 2006, « Le décor du restaurant Dar Zarrouk, Sidi Bou Saïd, 1930-2004 », *Archibat*, n° 12, juin, 96-97.
- LOUATI Ali, 2008, Le baron d'Erlanger et son palais Ennejma Ezzahra, Tunis, Simpact.
- MATRI Faïza, 2008, *Tunis sous le Protectorat. Histoire de la conservation du patrimoine architectural et urbain de la médina*, Tunis, Centre de Publication Universitaire.
- OULEBSIR Nabila, 1996, « Discours patrimonial et création architecturale : le Comité du Vieil Alger », in N. Khadda, P. Siblot (dir.), Alger. Une ville et ses discours, Montpellier, Université Paul Valéry-Montpellier III, « Praxiling », 131-154.
- OULEBSIR Nabila, 1998, « L'invention de la tradition : les travaux du Comité du Vieil Alger (1905-1930) », in D. Poulot (éd.), *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, 211-224.
- OULEBSIR Nabila, 2004, Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie 1830-1930, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- PETY Dominique, 2001, « Le personnage du collectionneur au XIX esiècle : de l'excentrique à l'amateur distingué », *Romantisme*, n° 112, 71-81.
- SALADIN Henri, 1899, La mosquée de Sidi Okba à Kairouan, Paris, Leroux.
- SALADIN Henri, 1907, Manuel d'art musulman, tome 1 : L'Architecture, Paris, Picard.
- SALADIN Henri, 1908, *Tunis et Kairouan*, *Voyages à travers l'architecture*, *l'artisanat et les mœurs du début du XX^e siècle*, Paris, Librairie Renouard-H. Laurens éditeur.
- THELIOL Mylène, 2008, Le regard français sur le patrimoine marocain : conservation, restauration et mise en valeur de l'architecture et de l'urbanisme des quatre villes impériales durant le Protectorat (1912-1956), thèse de doctorat en histoire de l'art, sous la direction de Dominique Jarrassé, Bordeaux, Université de Bordeaux III.
- VAILLAT Léandre, 1924, Le collier de Jasmin, Paris, Flammarion.
- VIGATO Jean-Claude, 1994, L'architecture régionaliste : France, 1890-1950, Paris, Norma.
- VOLAIT Mercedes, 2002, « Amateurs français et dynamique patrimoniale : aux origines du Comité de conservation des monuments de l'art arabe », in D. Panzac, A. Raymond (éd.), La France et l'Égypte à l'époque des vice-rois (1805-1882), n° 22, Le Caire, Institut Français d'Archéologie Orientale, « Cahier des Annales islamologiques », 311-325.

- VOLAIT Mercedes, 2005, « "Patrimoines partagés" : un regard décentré et élargi sur l'architecture et la ville des XIX^e et XX^e siècles en Méditerranée », *in* M. Pabois, B. Toulier (dir.), *Architecture coloniale et patrimoine, l'expérience française*, Paris, Institut national du Patrimoine, 115-124.
- VOLAIT Mercedes, 2009, Fous du Caire: excentriques, architectes, amateurs d'art en Égypte, 1863-1914, Paris, L'Archange Minotaure.
- WAGNER Richard, WAGNER Cosima, NUITTER Charles, 2002, *Correspondance*, réunie et annotée par Peter Jost, Romain Feist, et Philippe Reynal, Sprimont, Mardaga.

Sources imprimées

- INSTITUT DE CARTHAGE, 1906, « Commission du Vieux Tunis », *Revue tunisienne*, tome XIII, 182-184.
- INSTITUT DE CARTHAGE, 1907, « Comité des sites et des monuments pittoresques (section de l'Institut de Carthage », *Revue tunisienne*, tome XIV, 183-186.
- INSTITUT DE CARTHAGE, 1909, « Comité des sites et monuments pittoresques (section de l'Institut de Carthage). Séance du 5 décembre 1907 », *Revue tunisienne*, tome XVI, 173-174.
- INSTITUT DE CARTHAGE, 1913, « Comité des sites et monuments pittoresques. Résumé des travaux du Comité depuis le 1^{er} janvier 2012 », *Revue tunisienne*, tome XX, 383.
- INSTITUT DE CARTHAGE, 1914, « Comité des sites et monuments pittoresques (section de l'Institut de Carthage) », *Revue tunisienne*, tome XXI, 1914, 203-204.
- LECUYER Raymond, 1931, «L'Égypte, la Tunisie, Versailles vues par Rodolphe d'Erlanger », Le Figaro artistique, juillet, 59.
- SOCIETE DES ARTISTES FRANÇAIS, 1927, Le Salon. Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure et lithographie des Artistes vivants exposés au Grand Palais des Champs-Élysées, le 30 avril 1927, Paris, Imprimerie Georges Lang.
- SOCIETE DES ARTISTES FRANÇAIS, 1928, Le Salon, 141^e exposition officielle des Beaux-arts. Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure et lithographie des Artistes vivants exposés au Grand Palais des Champs-Élysées, Paris, Imprimerie Georges Lang.
- SOCIETE DES ARTISTES FRANÇAIS, 1929, Le Salon, 142^e exposition officielle des Beaux-arts. Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure et lithographie des Artistes vivants exposés au Grand Palais des Champs-Élysées, Paris, Imprimerie Georges Lang.
- SOCIETE DES ARTISTES FRANÇAIS, 1931, Le Salon, 144^e exposition officielle des Beaux-arts. Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure et lithographie des Artistes vivants exposés au Grand Palais des Champs-Élysées, Paris, Imprimerie Georges Lang.
- SOCIETE DES ARTISTES FRANÇAIS, 1932, Le Salon, 145^e exposition officielle des Beaux-arts. Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure et lithographie des Artistes vivants exposés au Grand Palais des Champs-Élysées, Paris, Imprimerie Georges Lang.
- Societe des Artistes français, 1933, Le Salon, 146^e exposition officielle des Beaux-arts. Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure et lithographie des Artistes vivants exposés au Grand Palais des Champs-Élysées, Paris, Imprimerie Georges Lang.

Archives

ARCHIVES DU CENTRE DES MUSIQUES ARABES ET DE LA MEDITERRANEE (=CNAM), Sidi Bou Saïd. ARCHIVES MUNICIPALES DE SIDI BOU SAÏD ARCHIVES NATIONALES TUNISIENNES (=ANT), Tunis